

AVIS TECHNIQUE

n°12/12-1615_V1



DESRIPTIF TYPE



Revêtement de sol linoléum en lés de 2 m

Fourniture et pose d'un revêtement de sol linoléum en lés de 2 m de large apte à l'emploi dans les locaux UPEC au plus classés U2s P2 E1 C2 type Marmoleum 2 mm.

Le produit sera calandré en deux couches sur un support toile de jute. Selon la norme NF EN ISO 24343-1, sa résistance au poinçonnement sera de 0,07 mm.

Il sera composé jusqu'à 97 % de matières premières d'origine naturelle (huile de lin, résines naturelles, farine de bois, de pigments et charges minérales) dont environ 68 % d'origine végétale ou « biosourcée ». Il sera naturellement bactériostatique et résistera à la brûlure de cigarette.

Il bénéficiera d'une protection de surface d'usine TOPSHIELD² évitant toute métallisation pendant la durée de vie du revêtement et une résistance testée et éprouvée aux agents tachants type bétadine, éosine...

Pour un classement E2, il sera soudé à chaud aux joints et traité en rives par calfatage ou soudure à la plinthe et aux angles préformés type Marmoleum.

Il bénéficiera d'une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à **6 ans supplémentaires** (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant⁽¹⁾).

Découvrir l'ensemble de la [gamme coloristique](#)

MODE DE POSE & ENTRETIEN

Mode de pose :

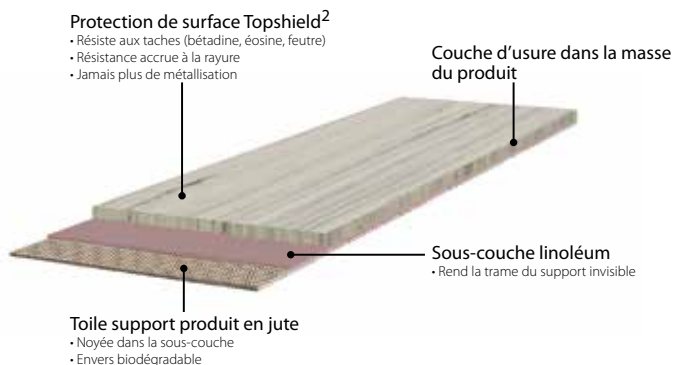
Pose collée : Mise en œuvre et type de colle ([type 611 eurostar lino Plus](#)) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E.

E1 : joints soudés à chaud

E2 : joints soudés à chaud + étanchéité en rives. Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12. L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d'appui en cas de remontées en plinthes...

Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	Marmoleum 2 mm
Avis Technique / DTA	n°12/12-1615 V1
Apte à l'emploi dans les locaux au plus classés	U2s P2 E1 C2
Épaisseur totale	2 mm
Couche d'usure	1 mm
Masse surfacique totale	2 300 g/m²
Efficacité acoustique déclarée	ΔLw = ≤ 6dB
Poinçonnement rémanent	0,07 mm (exigence de la norme ≤ 0,15 mm)
Réaction au feu	Cfl-s1* - n°89212885.01br-2 (TÜV Rheinland)
Classification selon NF EN ISO 24011	23 - 32 - 41

VW\$+ à &" Bcj [V[USfX: F W 7gch!_ \$ Xgd [Zbaeefl fBZS f[VdO # " " " _ \$ W zeS eV[XLg fée bSd[Lg [i d/wSŽ: acdbcbScdfja` VWegbbad`

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- **FDES** conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES.
- Taux d'émission de **TVOC < 50 µg/m³**, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire).
- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, Métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH**.
- Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable.
- La colle 611 Eurostar lino Plus est une colle acrylique (non solvantée) labellisée Emission EC 1 Plus (Très faibles émissions TVOC <60 µg/m³)

* Valable sur support bois ou incombustible A1fl ou A2fl, testé en pose collée / Satisfait à la réglementation M3

¹L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d'un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr). ** Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.